



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CROPSAV – SECTION ANIMALE**

*4 JUILLET 2025*



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# 1. SITUATION SANITAIRE RÉGIONALE



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **1.1 - SITUATION VIS-À-VIS DE LA TUBERCULOSE BOVINE**

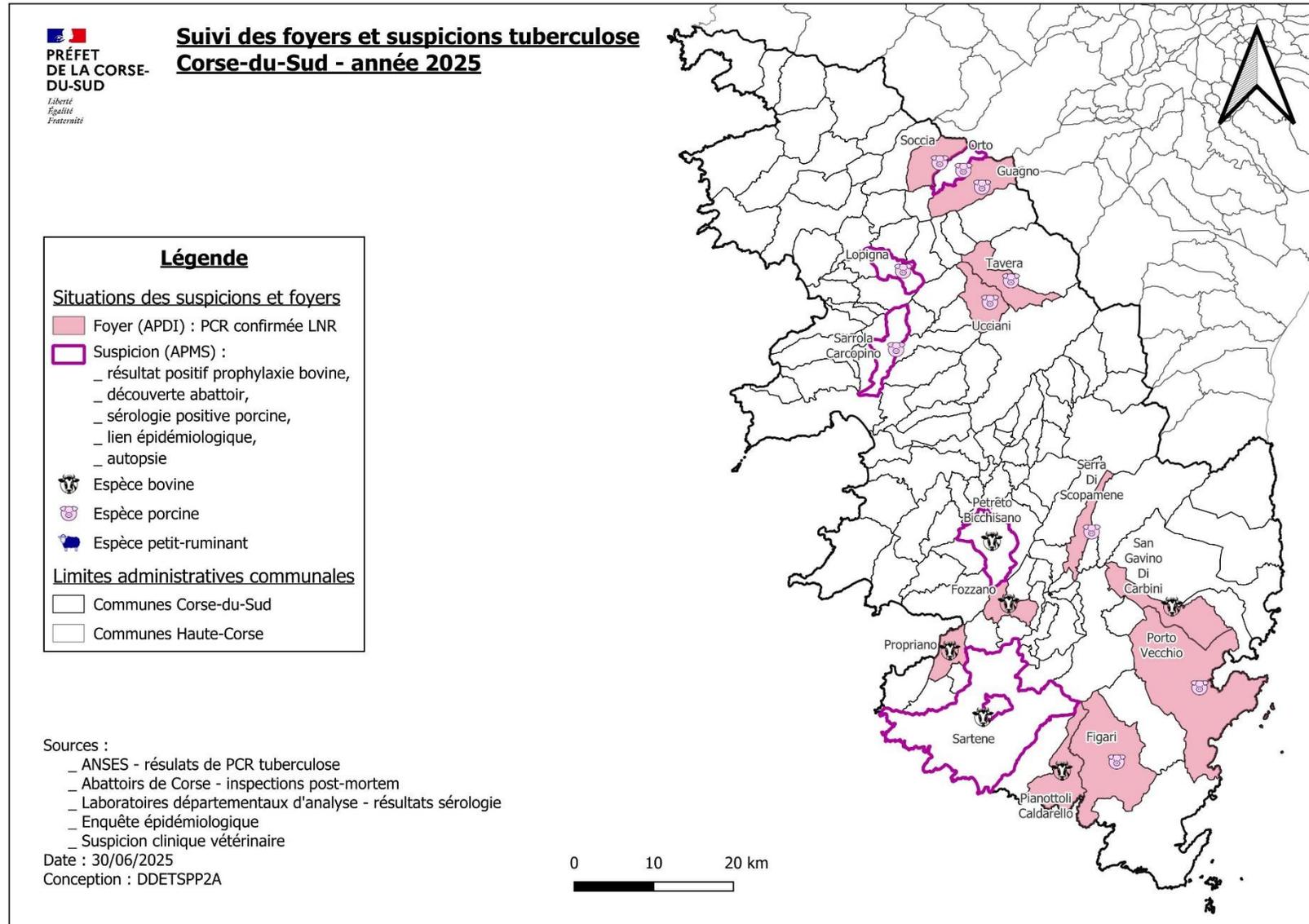
# Situation en 2A : surveillance du cheptel bovin

Campagne	Surveillance	Nombre d'animaux testés	Nombre d'animaux positifs	% positifs
<b>2022 – 2023</b>	IDS (> 6 mois)	6 291	1	0,016 %
	IFN (> 1 an)	826	3	0,363 %
<b>2023 – 2024</b>	IDS (> 6 mois)	3 599	2	0,056 %
	IFN (> 1 an)	3 345	22	0,658 %
<b>2024 – 2025 (au 15-06)</b>	IDS (> 6 mois)	<b>5418</b>	<b>3</b>	
	IFN (> 1 an)	<b>4919</b>	<b>18</b>	

# Situation en 2A : surveillance du cheptel bovin

Année	APMS		APDI		APMS levés		APDI levés	
	Bovins	Porcins	Bovins	Porcins	Bovins	Porcins	Bovins	Porcins
2019	2	-	-	-	2	-	-	-
2020	2	-	-	-	1	-	-	-
2021	6	-	1	-	7	-	-	-
2022	4	-	1	-	3	-	1	-
2023	7	2	2	3	5	-	2	2
2024	14	14	3	2	8	7	4	-
2025 (au 25/06)	5	4	2	7	4	-	-	-
<i>En cours</i>	4	7	2	12				

# Situation en Corse-du-Sud



# Situation en Haute-Corse : surveillance du cheptel bovin

Campagne	Surveillance	Nombre d'animaux testés	Nombre d'animaux positifs (douteux ou ininterprétables)	% positifs
<b>2019 - 2020</b>	IDS	19 447	7 (0)	0,03 %
<b>2020 - 2021</b>	IDS	18 789	12 (3)	0,06 %
<b>2021 – 2022</b>	IDS (> 6 mois)	13 810	13 (4)	0,09 %
	IFN (> 1 an)	4 281	55 (64)	1,28 %
<b>2022 – 2023</b>	IDS (> 6 mois)	9 583	3	0,03%
	IFN (> 1 an)	4 372	32 (67)	0,73%
<b>2023 – 2024</b>	IDS (> 6 mois)	12 690	3	0,02%
	IFN (> 1 an)	5 339	54	1%
<b>2024 – 2025 (au 27/06/2025)</b>	IDS (> 6 mois)	8909	1	0,01 %
	IFN (> 1 an)	4971	18	0,36 %

# Situation en Haute-Corse : surveillance du cheptel caprin

Année	Cheptels testés	Caprins testés	Résultats			Remarque	
			Exploitations	Animaux réagissants	Animaux positifs		
<b>2023</b>	14	1927	3	5	1	1 cheptel confirmé	
<b>2024</b>	9	1303	2	3	0		
<b>2025</b>	3	448				Au 01/04/2025	
	Cheptel en APMS en 2024	319	1	50	En cours	4/4 présentant des lésions à l'abattoir (15/01/25)	4 confirmées positives
	Cheptel en APDI en 2025	484	2	47	En cours	36/48 présentant des lésions à l'abattoir (7/02/25)	30 confirmées positives, le reste en cours
						7/7 présentant des lésions abattoir (28/02/25)	4 confirmées positives, le reste en cours
<b>A venir</b>	29	4389					

# Situation en Haute-Corse : tuberculose

Année	APMS				APDI				APMS levés				APDI levés			
	Bovins	Porcins	Caprins	Ovins	Bovins	Porcins	Caprins	Ovins	Bovins	Porcins	Caprins	Ovins	Bovins	Porcins	Caprins	Ovins
2019	34	30	-	1	8	-	-	-	22	11	1	1	8	4	-	-
2020	47	15	-	-	5	6	-	-	14	-	-	-	4	-	-	-
2021 (covid)	18	2	-	-	10	11	-	-	34	-	-	-	8	-	-	-
2022	52	21	-	-	17	21	-	-	35	1	-	-	14	2	-	-
2023	49	31	4	-	18	8	1	-	28	2	3	-	18	-	-	-
2024	56	31	5	2	16	17	-	1	40	6	2	1	18	11	1	1
2025 (au 30/06/25)	17	19	3	-	9	5	1	-	33	1	2	-	15	-	-	-

<i>En cours</i>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
-----------------	----------	----------	----------	----------	-----------	----------	----------	----------

# GÉNÉRALITÉS SUR LES INDEMNISATIONS

Pour toutes indemnisations il faut vérifier et fournir les documents suivants :

Vérification au préalable que le SIRET corresponde à l'activité d'élevage.  
Vérification au préalable que le SIRET soit actif sur SIREN.

Documents de montage du dossier d'indemnisation :

- ▶ Si ajout d'un atelier d'élevage supplémentaire : document INPI à fournir.
- ▶ Facture d'abattage.
- ▶ Ticket de pesée.

# GÉNÉRALITÉS SUR LES INDEMNISATIONS

- ▶ Attestation d'équarrissage ou attestation de don ou attestation d'autoconsommation ou facture de la vente de la carcasse avec à minima le numéro d'identification de l'animal.
- ▶ RIB au nom de l'entreprise ou en nom propre avec nom et PRENOM complet.
- ▶ Transmettre une adresse mail valide.

# Situation en Haute-Corse : indemnisations tuberculose

	Nombre d'exploitations				Nombre d'animaux			
	Bovins	Porcins	Caprins	Ovins	Bovins	Porcins	Caprins	Ovins
2022	30	-	-	-	346	-	-	-
2023	45	13	-	-	143	33	-	-
2024	51	12	5	1	92	22	19	4
2025 (au 30/06/25)	23	10	2	-	29	17	73	-

# INDEMNISATIONS EN ÉLEVAGE PORCIN

	TYPES D'ANIMAUX	COÛTS INDEMNISATION /KG CARCASSE	ÉLEVAGE BIO	REMARQUES
1	AOP charcuterie corse	<b>9,5 €/kg</b>	30 % par rapport aux coûts d'indemnisation de ref	Attestation de production en démarche AOP Pour bio : certification bio
2	Race Nustrale avec une reproduction maîtrisée en parcs	<b>7,5 €/kg</b>	30% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref	Attestation d'adhésion au syndicat AOP. Pour bio : certification bio Plans en biosécurité ou attestation dépôt ODARC (AAP biosécurité)
3	Nés et élevés en Corse avec peu ou pas de reproduction maîtrisée	<b>5,5 €/kg</b>	30% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref	Pour bio : certification bio Pas de parc Race non prise en compte
4	Porcs charcutiers du continent	<b>3,5 €/kg</b>		Porcs engraisés sur quelques mois ou abattus immédiatement
	Porcelet	<b>25 € pièce</b>		
	Jeune reproducteur/cochette	<b>En AOP : 450 € pièce</b>  Hors AOP : proposition : animal de 100 kg vif (prépubère) payé au prix de la boucherie soit 2,5 €/kg = 250 € pièce		

# INDEMNISATIONS EN ÉLEVAGE PORCIN

<b>Reproducteurs : prophylaxie au buvard</b>		<b>Porcs charcutiers :</b>		
<b>Demande d'abattage de reproducteur par la DDETSPP</b>		<b>Saisies fortuites à l'abattoir</b>		
Si animal négatif : carcasse rendue à l'éleveur	Si saisie totale de la carcasse	Saisie partielle de la carcasse	Saisie totale de la carcasse	Saisie totale de la carcasse en APDI
Pas d'indemnisation sauf frais d'abattage	Indemnisation du kg carcasse/grille + frais d'abattage	Pas d'indemnisation	Pas d'indemnisation avant mise sous APDI	Indemnisation du kg carcasse/grille + frais d'abattage

# INDEMNISATIONS EN ÉLEVAGE CAPRIN

	TYPES D'ANIMAUX	INDEMNISATION PAR ANIMAL	ÉLEVAGE BIO	REMARQUES
1	Chèvre <b>corse</b> en gestation	<b>538 €</b>	30% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref	Données technico-économiques justifiant la production de lait Pour bio : certification bio
2	Chèvre <b>corse</b> en lactation	<b>369 €</b>	30% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref	Données technico-économiques justifiant la production de lait Pour bio : justificatif
3	Renouvellement race <b>corse</b>	<b>184 €</b>	30% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref	Pour bio : justificatif
4	Bouc corse adulte	<b>Schéma de sélection : 250 €</b>	<b>Non concerné</b>	Adhésion au schéma de sélection Facture d'achat du bouc
		<b>Hors schéma : 100 €</b>		

# INDEMNISATIONS EN ÉLEVAGE OVIN

	TYPES D'ANIMAUX	INDEMNISATION PAR ANIMAL	ÉLEVAGE BIO	REMARQUES
1	Brebis corse en gestation	<b>379 €</b>	30% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref	Données technico-économiques justifiant la production de lait Pour bio : justificatif
2	Brebis corse en lactation	<b>361 €</b>	30% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref	Données technico-économiques justifiant la production de lait Pour bio : justificatif
3	Renouvellement race corse	<b>183 €</b>	30% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref	Pour bio : justificatif
4	Bélier corse adulte	<b>Schéma de sélection : 250 €</b>	<b>Non concerné</b>	Adhésion au schéma de sélection Facture d'achat du bélier
		<b>Hors schéma : 186 €</b>		

# INDEMNISATIONS EN ÉLEVAGE BOVIN

**Sous APMS : montant forfaitaire**

<b>AGES</b>	<b>MÂLE REPRODUCTEUR</b>	<b>FEMELLE D'ÉLEVAGE</b>	<b>BOUCHERIE</b>
6 semaines < bovin < 12 mois	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
12 < bovin < 24 mois	2 000,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
> 24 mois	2 500,00 €	et gestante depuis plus de 6 semaines : 2 500,00 €	2 500,00 €

**Sous APDI : Grille en cours d'actualisation**



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **1.2 - SITUATION VIS-À-VIS DE LA FCO**

# Situation vis-à-vis de la FCO

## Situation sanitaire en Corse

⇒ Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2025, aucun foyer détecté en Corse – des suspicions sont en cours.

## Surveillance de la maladie : des évolutions en 2025

- **Constat** : manque de réactivité de la surveillance programmée pour détecter la maladie
- **Conséquence** : fin de la surveillance programmée de la maladie **mais** maintien de la prise en charge de la surveillance événementielle – ie en cas de suspicion clinique.

*Attention, si l'élevage est déclaré foyer entre le 1er mai et le 15 décembre (période de diffusion du virus), les éventuelles visites vétérinaires suivantes ne sont pas prises en charge.*

# Situation vis-à-vis de la FCO

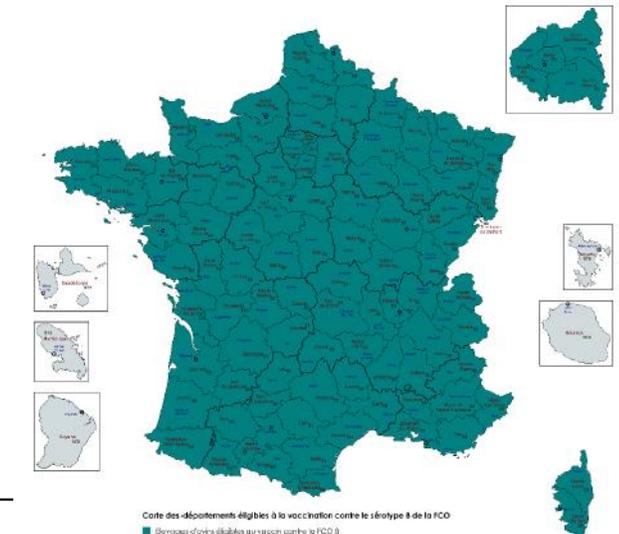
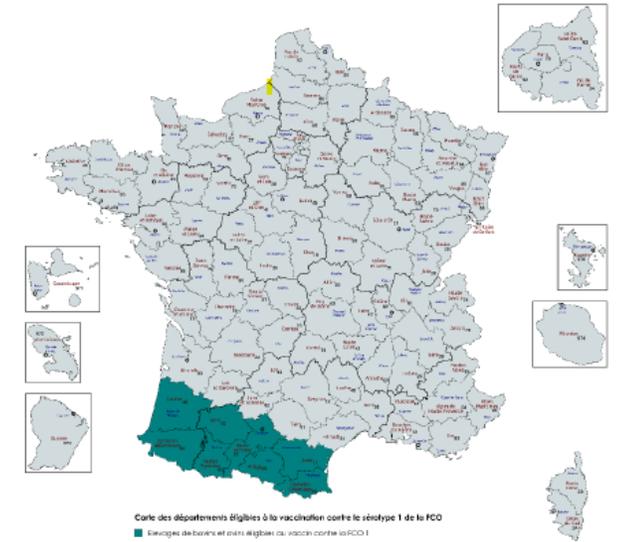
## Stratégie vaccinale nationale

**Constat** : absence sur le marché dit « libre » de vaccins permettant de lutter contre les sérotypes 1 (présent en Espagne) et 8 de la FCO

### Décision :

- Mise à disposition gratuite du vaccin permettant de lutter contre le **sérotipe 1** de la maladie dans les départements à proximité de l'Espagne (mise en place d'un « bouclier sanitaire ») – Corse non-inclue
- Mise à disposition gratuite pour l'ensemble du cheptel ovin français de vaccins pour lutter contre le **sérotipe 8** de la maladie. Le dispositif est identique à celui déployer en 2024 pour les vaccins luttant contre la FCO3 (passage obligatoire par le vétérinaire sanitaire, l'acte de vaccination n'est pas pris en charge par l'État)

**Stratégie vaccinale régionale pour lutter contre les sérotipe 4/8 → en cours de discussion**



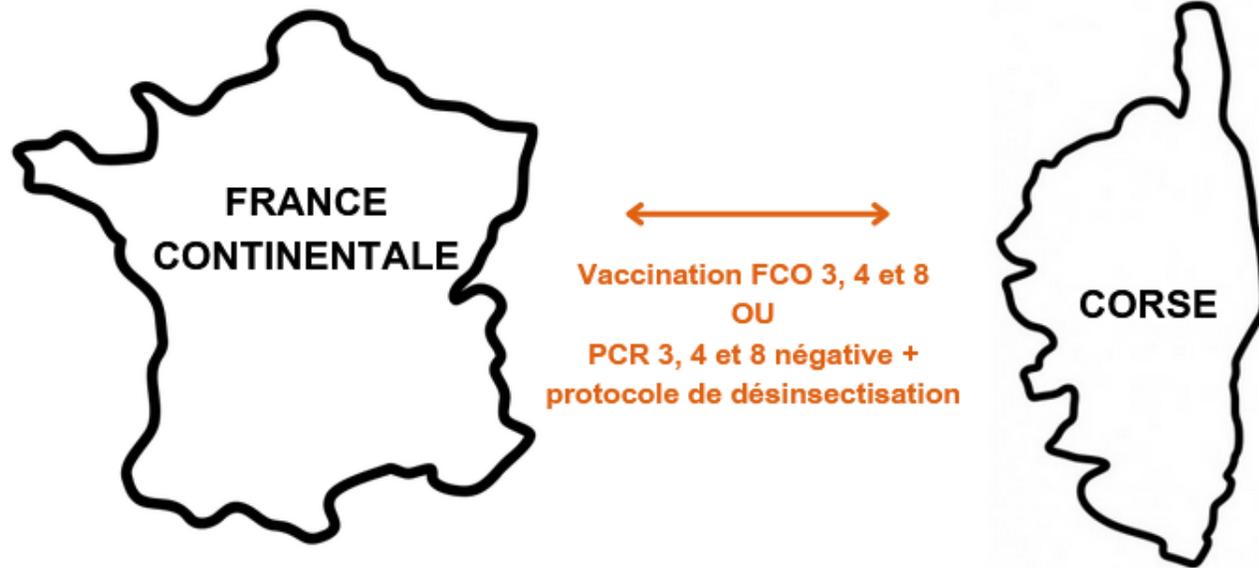
## Évolution du statut des sérotypes

Les sérotypes 3, 4 et 8 sont déclarés enzootiques sur le territoire français métropolitain.

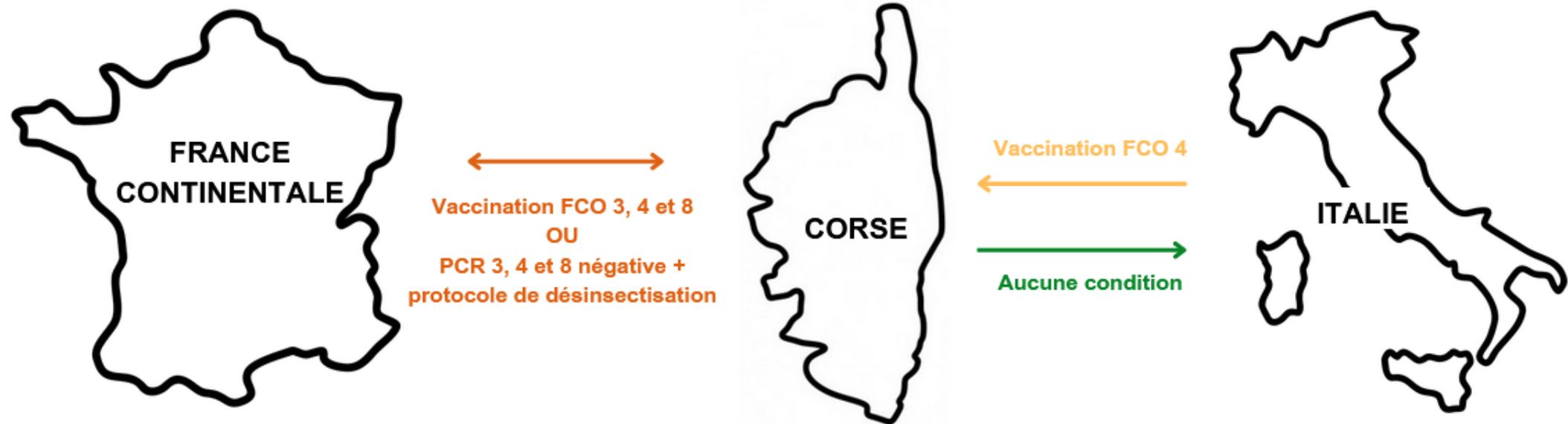
## Évolution des règles aux échanges

- Reconnaissance du principe d'équivalence par la France pour les sérotypes 3 et 8 : plus de limitation aux échanges au regard de ces sérotypes
- Le ministère en charge de l'agriculture souhaitant que la France continentale soit reconnue indemne de sérotype 4, la vaccination contre ce sérotype ou le protocole [PCR négative + désinsectisation] restent obligatoires pour les introductions depuis des pays non-indemnes (Sardaigne)
- **Point d'attention** : l'arrêté modifié du 4 juillet 2024 exige que pour les échanges entre la France continentale et la Corse, les animaux soient vaccinés contre les sérotypes 3, 4 et 8 ou suivent le protocole [PCR négative + désinsectisation] (dérogation pour les abattages directs sans rupture)

# Conditions aux mouvements - FCO



# Conditions aux mouvements - FCO



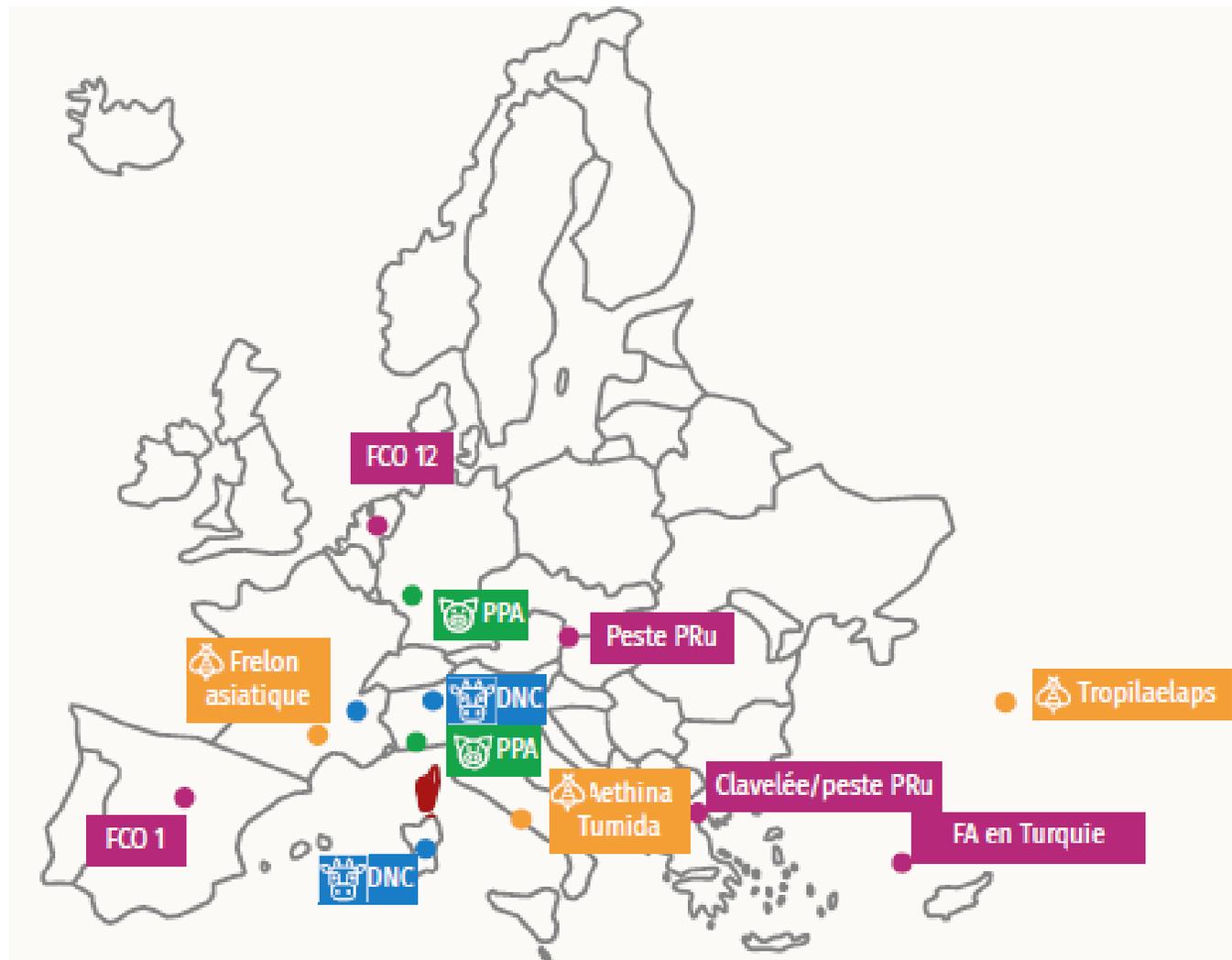


**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **1.3 - SITUATION EUROPÉENNE VIS-À-VIS DES DANGERS SANITAIRES DITS « ADE »**

# Cartographie des maladies préoccupantes présentes en Europe



Parmi ces maladies, plusieurs sont classées ADE – **à déclaration obligatoire et éradication immédiate** – et nous appellent à la vigilance pour maintenir le territoire indemne :

**La Fièvre Aphteuse (FA) :** Présente en Turquie, un cas a été détecté en Allemagne en janvier puis en Hongrie et en Slovaquie ;

**La Peste des Petits Ruminants (PPRU) :** Circule actuellement en Albanie. 170 foyers en Europe depuis juillet 2024 (Grèce, Bulgarie, Hongrie, Roumanie) ;

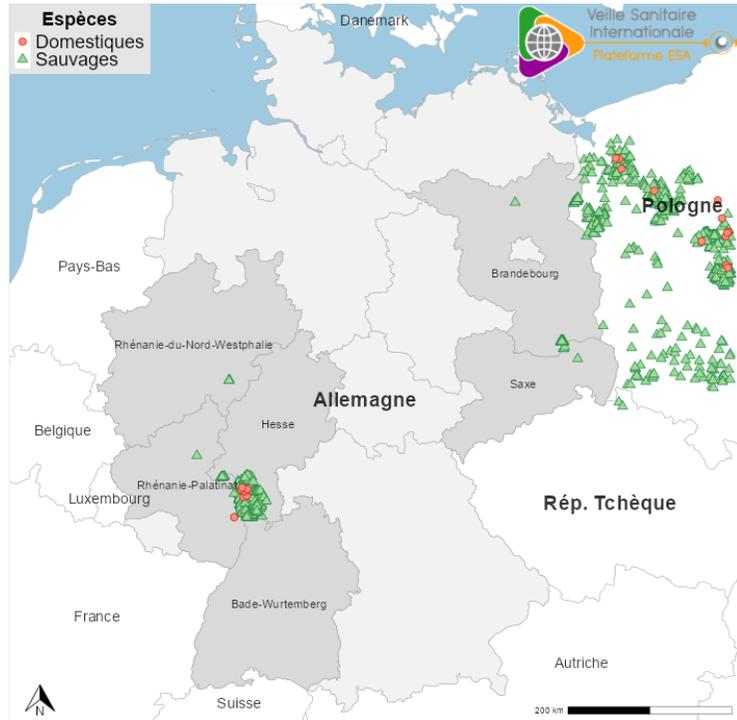
**La Peste Porcine Africaine (PPA) :** Présente dans 21 pays en Europe dans les compartiments domestiques et sauvages.

	Nombre de foyers et cas de PPA Juillet 2024 – juillet 2025	Incidence mensuelle – Juin 2025
<b>Domestique</b>	<b>778</b> <i>(4 145 sur la même période N-1)</i>	<b>25</b> <i>(71 sur la même période N-1)</i>
<b>Sauvage</b>	<b>11 155</b> <i>(6 612 sur la même période N-1)</i>	<b>259</b> <i>(318 sur la même période N-1)</i>

## **Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) :**

- ❑ Découverte du 1er foyer en Sardaigne le 21 juin 2025 ;
- ❑ A ce jour, 9 foyers en Sardaigne et 2 en Italie continentale avec lien épidémiologique ;
- ❑ Dernier foyer en Europe remontait à 2017 au Monténégro ;
- ❑ **Le premier foyer français a été découvert en Savoie le 29 juin 2025**, plusieurs suspicions sont en cours.

# Peste Porcine Africaine – PPA



## Allemagne

- 1<sup>er</sup> foyer détecté en juillet 2024 ;
- Dernier foyer domestique en aout 2024 ;
- **Augmentation des cas en faune sauvage en Allemagne ;**
- Découverte d'un sanglier infecté à 130 km d'une zone contaminée.



## Italie

- 1<sup>er</sup> foyer détecté en janvier 2022 dans le Piémont ;
- Apparition d'un cas en Calabre en avril 2024, plus d'un an après le dernier cas détecté ;
- Les souches PPA ne sont pas les mêmes dans le Nord et dans le reste de l'Italie ;
- **La Sardaigne est indemne de PPA depuis septembre 2024.**

	Nombre de foyers et cas Juillet 2024 – juillet 2025	Incidence mensuelle Juin 2025
Domestique	<b>9</b> <i>(1 sur la même période N-1)</i>	<b>0</b> <i>(1 sur la même période N-1)</i>
Sauvage	<b>2 433</b> <i>(302 sur la même période N-1)</i>	<b>45</b> <i>(28 sur la même période N-1)</i>

	Nombre de foyers et cas Juillet 2024 – juillet 2025	Incidence mensuelle Juin 2025
Domestique	<b>32</b> <i>(10 sur la même période N-1)</i>	<b>0</b> <i>(0 sur la même période N-1)</i>
Sauvage	<b>610</b> <i>(1329 sur la même période N-1)</i>	<b>18</b> <i>(120 sur la même période N-1)</i>

# Peste Porcine Africaine – Communication PPA

- Renouveau de la campagne de communication PPA par le MASA à partir du mois de juillet
- ➔ Sensibilisation sur l'introduction de la maladie par les denrées contaminées « **risque sandwich** »
- Exercice PISU PPA en Haute-Corse en présence de la presse locale avec des retombées média radio et web.
- Le service de communication de la Préfecture de Corse organise la diffusion des messages de prévention de l'introduction de la maladie à destination des voyageurs et des transporteurs :
  - ❑ Affichage des visuels dans les ports et les aéroports de Corse
  - ❑ Diffusion des spots vidéos dans les zones d'attente aéroportuaires et les bateaux
  - ❑ Diffusion des messages de prévention sur les réseaux sociaux

Campagne de communication



# Dermatose Nodulaire Contagieuse – DNC

## Étiologie et voies de transmission

Famille des Poxviridae, genre Capripoxvirus (CaPV)

- Grande résistance dans le milieu extérieur (8-10j à 37°)
- Immunité post-infection durable

**Espèces infectées** : bovins, zébus et buffles d'eau

**Voies de transmission** : maladie vectorielle via principalement des stomoxes mais aussi via moustiques et culicoïdes

## Symptômes

**Période d'incubation** : 4-14 jours, mais peut aller jusqu'à un mois

### Première phase :

Symptômes généraux : forte fièvre, abattement, anorexie, larmoiement, jetage, adénomégalie généralisée.

### Seconde phase :

Éruption cutanée : nodules durs, non-adhérents de 0,5 à 6cm préférentiellement sur la tête/cou, membres, mamelles, muqueuses.

**Mortalité faible, morbidité élevée**



# Dermatose Nodulaire Contagieuse – DNC

## Étiologie et voies de transmission

Famille des Poxviridae, genre Capripoxvirus (CaPV)

- Grande résistance dans le milieu extérieur (8-10j à 37°)
- Immunité post-infection durable

**Espèces infectées** : bovins, zébus et buffles d'eau

**Voies de transmission** : maladie vectorielle via principalement des stomoxes mais aussi via moustiques et culicoïdes

## Symptômes

**Période d'incubation** : 4-14 jours, mais peut aller jusqu'à un mois

### Première phase :

Symptômes généraux : forte fièvre, abattement, anorexie, larmolement, jetage, adénomégalie généralisée.

### Seconde phase :

Éruption cutanée : nodules durs, non-adhérents de 0,5 à 6cm préférentiellement sur la tête/cou, membres, mamelles, muqueuses.

**Mortalité faible, morbidité élevée**

## Recommandations

Vigilance quotidienne des animaux, renforcer la surveillance en estive.

Lutte contre les vecteurs : application d'anti-parasitaire externe, attention aux eaux stagnantes

Biosécurité : isoler les animaux nouvellement introduits

Éviter les introductions depuis la Sardaigne (interdiction d'introduction depuis la zone réglementée)

Si vous constatez des signes cliniques : **contactez sans attendre votre vétérinaire sanitaire !**

Fiche reflexe disponible sur le site du GDS Corse:



# DNC - Mesures de gestion mises en place en Savoie

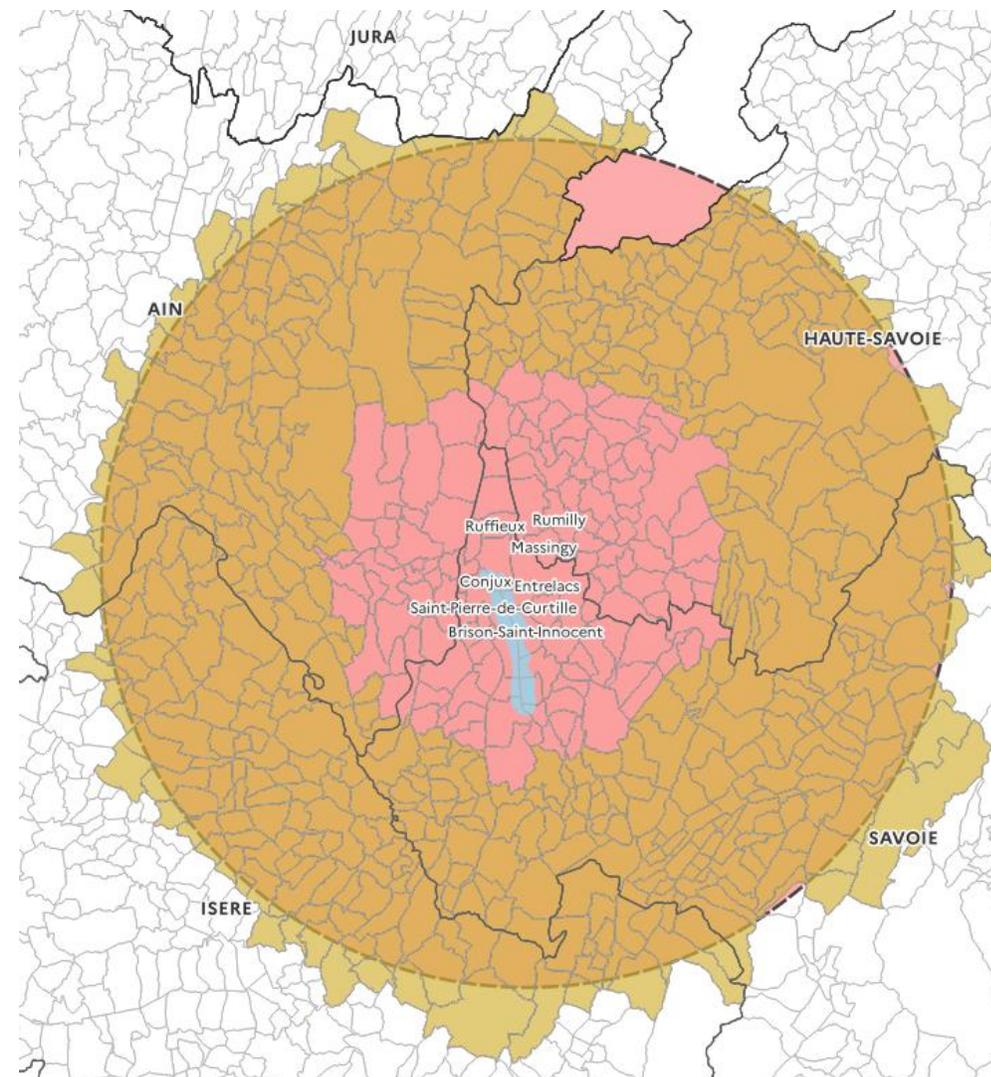
## Gestion des foyers mise en œuvre en Savoie

- Confinement, mise à mort des animaux sur place, équarrissage
- Limitation et encadrement des accès au sein de l'élevage (personnes et véhicules)
- Protocole de nettoyage désinfection de l'établissement

## Mesures de gestion mises en œuvre dans la zone réglementée

une zone réglementée est mise en place dans un rayon de 50 km autour du foyer:

- recensement de tous les établissements détenant des bovins
- biosécurité renforcée
- surveillance renforcée
- interdiction des mouvements de bovins et espèces sensibles



# Dermatose Nodulaire Contagieuse – DNC

## **Actions entreprises en Corse depuis la déclaration des premiers foyers en Sardaigne**

- Mise en place d'un mailing État – délégataires (GDS et GTV) pour partager l'information dans les meilleurs délais
- Communication du GDS à l'attention de l'ensemble des éleveurs pour appeler à la vigilance
- Mise en ligne sur le site du GDS d'informations relatives à la maladie
- Communication du GTV à l'attention de l'ensemble des vétérinaires sanitaires de l'île
- Communication des DDETSPP à l'attention de l'ensemble des vétérinaires sanitaires de l'île

## **Actions à venir**

- Publication d'un communiqué de presse
- Courrier du préfet de Corse aux compagnies maritimes pour l'envoi des manifestes aux services vétérinaires corses



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **2. FEUILLES DE ROUTE DU SANITAIRE EN CORSE**



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **2.1 - PROJET SANITAIRE RÉGIONAL CO-PORTÉ PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION CORSE ET LE GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE CORSE**



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **2.2 - PROPOSITION DE FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE SUR LA TUBERCULOSE BOVINE**

# Feuille de route régionale sur la tuberculose bovine

## Objectifs

- Établir, en concertation, une feuille de route partagée sur les actions de prévention et de lutte contre la tuberculose bovine
- Pouvoir rendre compte de l'avancée des actions mises en œuvre
- Un plan détaillé sera transmis aux membres du CROPSAV pour consultation. La validation du plan sera discutée en Copil Régional Tuberculose Bovine (dernier trimestre 2025).

# Feuille de route régionale sur la tuberculose bovine

## Axe 1 - SURVEILLER

1 – Maintenir une surveillance renforcée des cheptels

2 – Renforcer la surveillance coordonnée de la faune sauvage

3 – Renforcer les capacités d'analyses sur l'Île

4 – Maintenir une surveillance en santé humaine

## Axe 2 - PRÉVENIR

1 – Maintenir et renforcer les actions de formations des éleveurs et futurs éleveurs

2 – Faire de la biosécurité l'affaire de toutes et tous

## Axe 3 - LUTTER

1 – Poursuivre les travaux pour une mise en œuvre adaptée de la gestion des foyers

2 – Agir sur la faune sauvage pour protéger les cheptels

3- Lutter contre la divagation animale

4 – Décliner des protocoles de gestion du lait dans les élevages laitiers infectés

5 – Limiter les impacts financiers

## Axe 4 - PILOTER

1 – Renforcer la gouvernance des actions sanitaires

2 – Communiquer sur la situation sanitaire de l'Île

3- Communiquer sur l'action de l'État



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **3. POINT DE SITUATION SUR L'IDENTIFICATION ANIMALE EN CORSE**



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **3.1 – CRÉATION DE L'ERE**



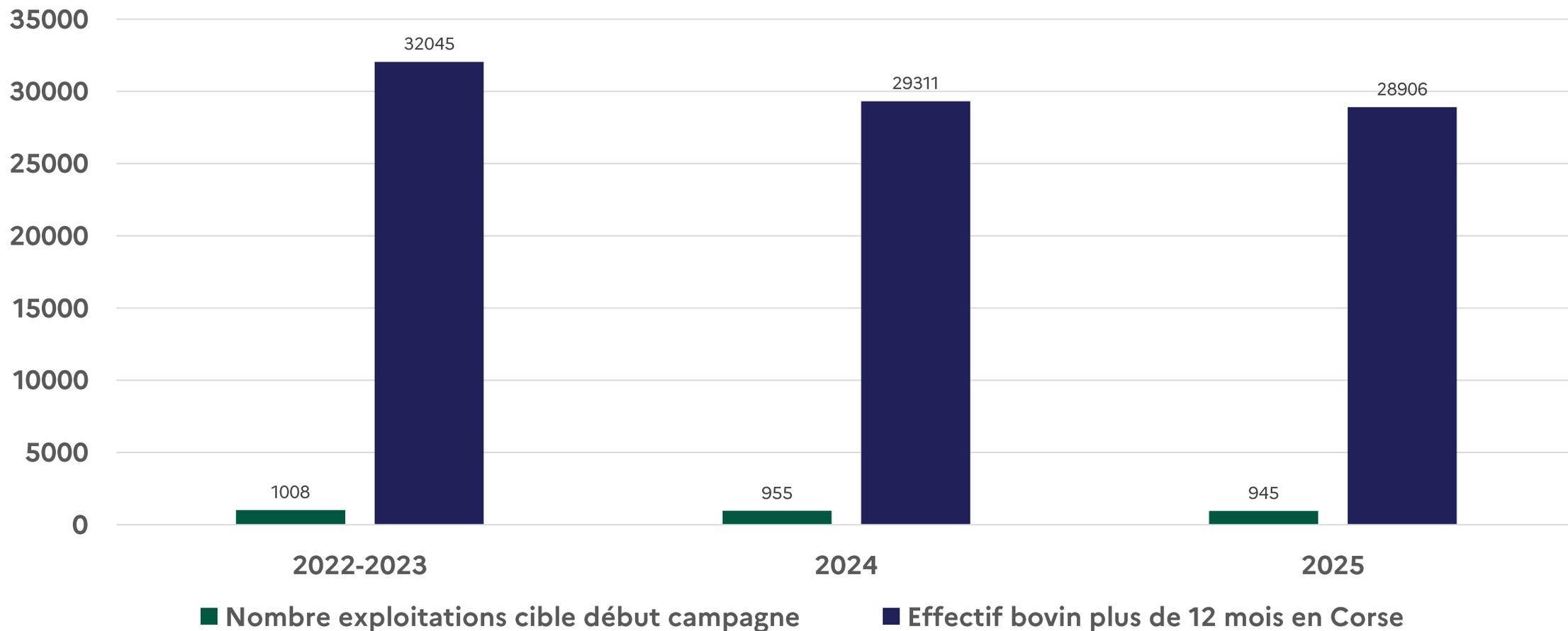
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **3.2 - POINT DE SITUATION SUR L'IDENTIFICATION BOVINE**

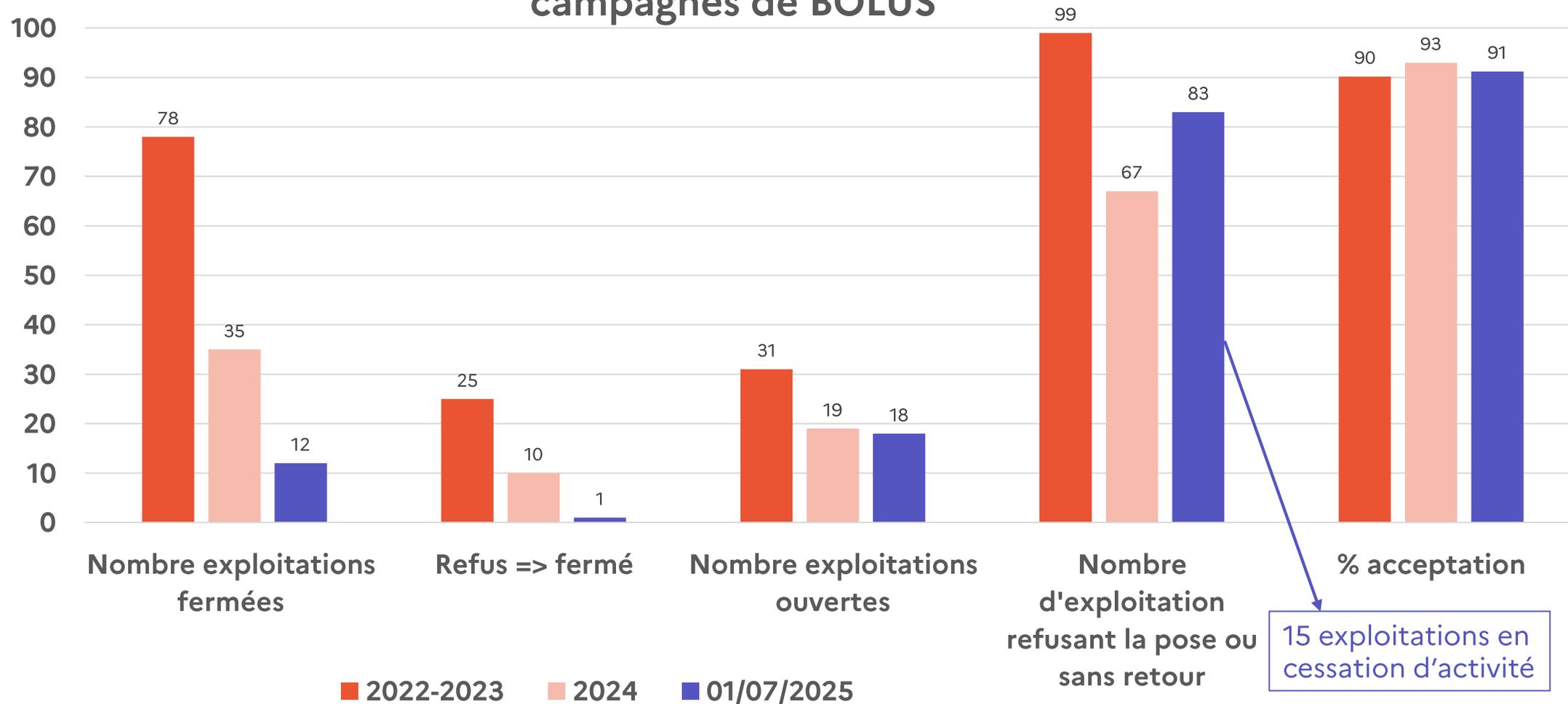
# Bilan des campagnes de pose de bolus

## Nombre d'exploitation bovine et effectif bovin en début de campagne



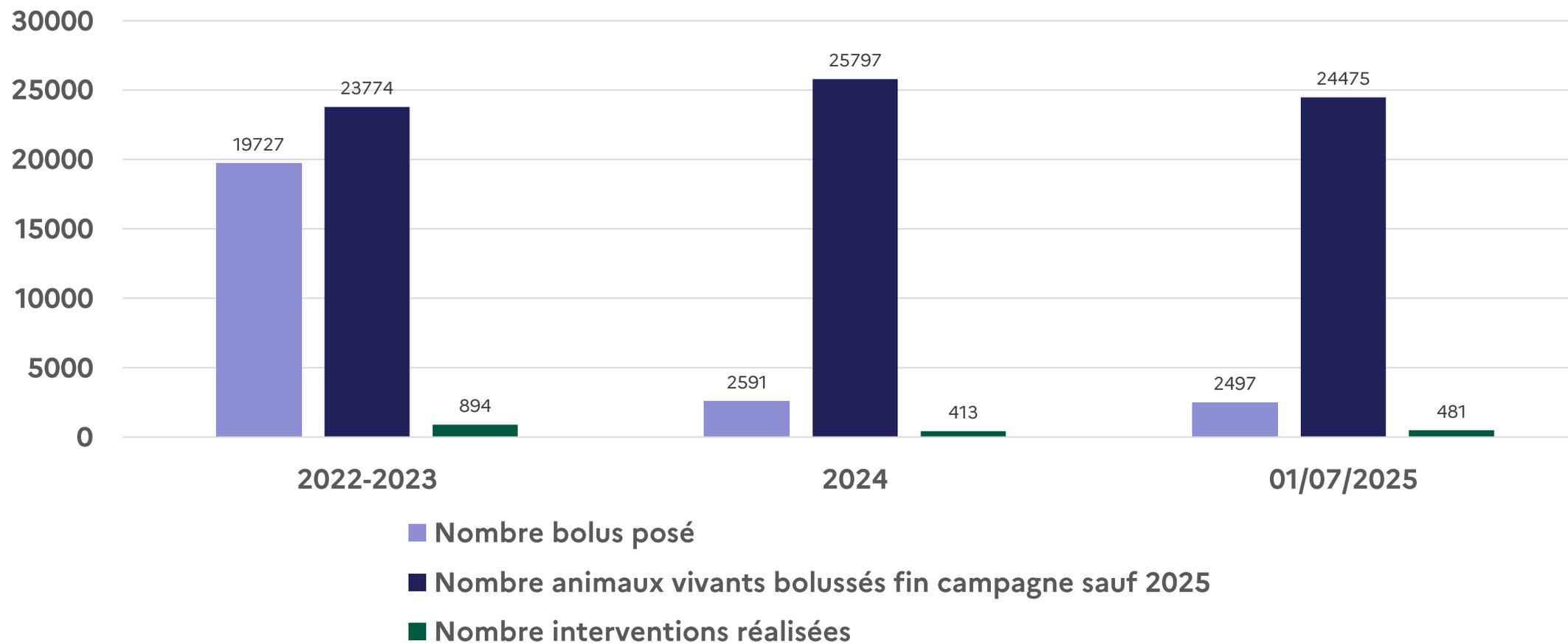
# Bilan des campagnes de pose de bolus

## Exploitations bovines corse et comparaison des différentes campagnes de BOLUS



# Bilan des campagnes de pose de bolus

Nombre de pose de bolus et interventions en fonction des différentes campagnes de BOLUS



- Sécurisation
- Mise à disposition entre services
- Pilotage



# BOLUCIEL - Corrections et suivi d'identification

- **130** corrections d'affiliation → non intégrés ou erreur numéro
- **7 258** animaux contrôlés, soit **24%** du cheptel



Extraction CTRL



# Perspectives 2025 du projet BOLUS

- 4000 bovins restants à bolusser de plus de 12 mois au 01/07/2025
- Estimation : 2000 à 2500 bovins à bolusser
- Reprise PDO octobre à décembre 2025 => DRAAF => 500 à 1000 bolus
- Test régionalisation technicien sur la Corse

# Évolution réglementaire à compter du 1er janvier 2026

- Arrêté du 3 avril 2023 modifiant l'arrêté du 6 août 2013 relatif à l'identification des animaux de l'espèce bovine
  - La triple identification devient **obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026** pour tous les bovins de plus de 12 mois.
  - **L'ERE de Corse est chargé de la mise en œuvre du projet « bolus »** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Pas d'opposition à la reprise du projet « bolus » par les élus de la Chambre d'agriculture de région Corse (CARC) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sous condition :
  - le coût de la pose de bolus ne doit pas être supporté par les éleveurs ou la CARC.**



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **3.3 - MISE EN QUALITÉ DES BASES DE DONNÉES RELATIVES À L'IDENTIFICATION PORCINE**

# Déclarations des abattages dans BDPORC

- Tous les mouvements de porcs doivent être déclarés dans BDPORC.
- En Corse la plupart des déclarations de mouvements d'abattage se font par les abattoirs.

Période 01/10/24-30/04/25	Abattages réels	Déclarations BDPORC	Différence	Taux de remplissage 2024-2025	Taux de remplissage 2023-2024
Nombre de têtes					
Ponte Leccia	6 160	6 097	63	98,98%	70,99%
Porto-Vecchio	185	185	0	100,00%	56,12%
Cuttoli	3 160	2 970	190	93,99%	98,01%
Bastelica	2 063		2 063	0,00%	99,96%
Cozzano	4 199	1327	2 872	31,60%	8,72%
<b>Total</b>	<b>15 767</b>	<b>10 579</b>	<b>5 188</b>	<b>67,10%</b>	<b>66,63%</b>

# Déclarations des abattages dans BDPORC

- Remontées des détenteurs des exploitations de départ

Nombre de têtes	Porcs abattus déclarés BDPORC	dont on retrouve l'exploitation d'origine	Taux de remplissage
01/10/23-30/04/24	10441	5955	57%
01/10/24-30/04/25	10579	9252	87%



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**